

**RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2020
AMENDANT LE RÈGLEMENT 01-2020 DÉCRÉTANT
LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET
LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

- ATTENDU QU'** il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux de la taxe foncière, la tarification, la taxe spéciale et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice financier 2020;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de La Conception fournit des services municipaux à des immeubles visés aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale situés sur son territoire;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'imposer une compensation pour la fourniture des services municipaux à ces immeubles;
- ATTENDU QUE** le conseil désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;
- ATTENDU QUE** le règlement 01-2020 est actuellement en vigueur mais qu'il y a lieu de modifier deux articles;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement 09-2020 a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, conseiller, appuyé par, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 09-2020 modifiant le règlement 01-2020 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2020, tel que déposé.

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - AMENDEMENT

Le présent règlement amende les articles 11.4 et 11.5 du règlement 01-2020 en supprimant le taux d'intérêts annuel de 15% et la pénalité mensuelle de 0.5%, ces taux étant assujettis à être modifiés au cours de l'exercice financier 2020.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 31 mars 2020, et ce, conformément à la Loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,
Maire

Avis de motion : 14 avril 2020
Présentation du projet de règlement : 14 avril 2020
Adoption du règlement final : 11 mai 2020